

Lettre d'information aux membres du Comité de quartier

EDITO

Un trait d'union supplémentaire entre l'ensemble des membres effectifs et sympathisants du comité de quartier de Bomel et l'équipe du conseil d'administration, telle est l'ambition de cette lettre d'information toute nouvelle ! Elle voudrait compléter la page facebook « Comité de quartier de Bomel » et le site « Bomelnamur.be » (en cours de mise en route). N'hésitez pas à aller les visiter et à faire part de votre intérêt.

Modestement, deux fois par an au moins, cette lettre d'information se propose de tenir au courant des principaux dossiers en cours l'ensemble des membres du comité de quartier et de les inviter à s'impliquer lorsqu'ils le peuvent. Cela concrétise un souhait de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 22 juin dernier.

Une adresse de contact : comite.bomel.namur@gmail.com Elle est à votre disposition. N'hésitez pas à faire part de vos réactions et suggestions.

LES GRANDS OBJECTIFS DU COMITE DE QUARTIER

Neuf objectifs ont été définis et constituent un fil conducteur pour guider la démarche du comité de quartier dans la durée :

- Un quartier propre
- Un habitat de qualité
- Un quartier relié au centre ville
- Un trafic automobile maîtrisé
- Des cheminements piétons confortables
- Des itinéraires propices aux vélos
- Des relations sociales de bon voisinage
- Un Comité bien enraciné dans le quartier
- Un réseau d'espaces verts dans le quartier

Pour chacun de ces objectifs des indicateurs concrets ont été formulés de manière à pouvoir évaluer leur réalisation. Le document complet intitulé « Bomel, notre quartier » est disponible à l'adresse mentionnée plus haut.

MOBILITE ET LIAISONS AVEC LE CENTRE VILLE

La mobilité et les liaisons avec le centre ville sont un souci important des habitants de Bomel. Les sujets sensibles sont multiples : la mobilité des piétons, celle des cyclistes, le contrôle de la vitesse des voitures ainsi que de leur stationnement, la passerelle d'Herbatte, l'assainissement de l'entrée de la gare, le « trou noir » sous le pont de Louvain, le passage vers l'école d'Heuvy, etc ... Notre important travail

concernant le passage piéton sous voies sncb va probablement aboutir à une ré-ouverture. On se bat en ce sens. Patience...

Difficultés particulières : plusieurs de ces problèmes impliquent à la fois la Ville et d'autres acteurs qui ne sont pas nécessairement très ouverts aux solutions : notamment la SNCB, le SPW (direction du Cap Nord) et le SPW (direction des routes). Ajoutons que la première est fédérale et les autres régionaux ! Ce n'est pas anodin lorsqu'ils se renvoient la balle entre eux.

Fin juin, une délégation a rencontré l'échevine de la mobilité. Il a été convenu qu'un groupe technique serait réuni prochainement en particulier sur les questions de vitesse des voitures, des zones 30, des zones bleues, de la circulation des vélos et des piétons. Une première bonne nouvelle en tout cas : le conseil communal a voté la mise en zone 30 du boulevard du Nord.

Des négociations sont en cours par ailleurs avec la Ville et le SPW (direction des routes). Elles devraient apporter des solutions aux garde-corps du tunnel de l'école d'Heuvy, à l'assainissement du « trou noir » sous le pont de Louvain et à l'aménagement du Pont de Louvain lui-même (trottoirs, garde-corps, piste cyclable). Ce dernier point est cependant lié aux travaux de l'aménagement du quartier du rond point Léopold, ce qui nous conduit à l'horizon... 2019 !

Le dossier mobilité complet peut être obtenu en prenant contact avec : comite.bomel.namur@gmail.com.

BOMEL NOTRE *PROPRE* QUARTIER

Début juillet, l'objectif « propreté » a fait l'objet d'un plan de travail concerté avec l'échevinat de l'environnement. Ce plan sera mis en œuvre pendant plusieurs semaines à partir de septembre 2017. Il comprend différents volets qui visent la sensibilisation de tous les habitants du quartier à la propreté. Elle est en effet l'affaire de chacun. Si on aime son quartier, il y a des choses à faire et d'autres à ne pas faire. Quels sont les objectifs visés ?

- des sacs poubelles conformes déposés partout dans le quartier aux heures et jours indiqués de collecte ;
- la fin des dépôts sauvages en voirie de petits encombrants (parfois de gros) en informant sur la marche à suivre en matière d'encombrants;

Mais aussi :

- le rappel des bons comportements en matière de déchets (canettes, papiers, ...)
- pour qu'ils ne soient plus laissés ça et là ;
- le rappel des interdictions et sanctions concernant la propreté publique ;
 - une action sur les chancre qui défigurent le quartier et par contagion attirent la saleté.

Ces objectifs sont ambitieux. En collaboration directe avec les services de la Ville, nous voulons arriver à des changements significatifs. On commencera donc par une campagne d'information générale avant de cibler plus précisément les endroits où les problèmes sont répétitifs en allant, même à regret, jusqu'aux sanctions par les agents compétents si nécessaire.

Le plan de travail « propreté » peut aussi être obtenu à l'adresse comite.bomel.namur@gmail.com.

AUTRES DOSSIERS EN BREF

Le Comité de Quartier a participé à l'élaboration par le service de l'urbanisme d'un « *Guide communal de bonnes pratiques d'urbanisme sur la division d'immeubles existants en plusieurs logements* ». Ce sujet concerne évidemment notre quartier où des subdivisions sauvages d'immeubles existent hélas depuis longtemps. Il n'est qu'à regarder le nombre de boîtes aux lettres ! Le guide décrit les bonnes pratiques à respecter. Il est indicatif, mais on observe maintenant que des décisions de justice condamnent des fragmentations d'immeubles sans permis. C'est nouveau. (Le « *Guide* » peut être obtenu au Pavillon de l'aménagement urbain : www.pavillon-namur.be).

En association avec la coordination des comités de quartier, une réflexion est engagée à propos des *night shops*. On s'achemine là aussi vers l'aménagement des règlements communaux concernant les horaires d'ouverture, l'interdiction de la publicité pour l'alcool en vitrine, l'inspection de ces commerces, l'intensité des enseignes lumineuses, la gestion des déchets, les distances entre ces commerces et les écoles, etc

Le Comité de quartier de Bomel est en relation avec d'autres partenaires : il a une représentante mandatée au Centre culturel; il participe à la coordination des comités de quartier ; il est aussi souvent sollicité (par le Forum citoyen, Tout autre chose, Namursansvoie, la Journée de lutte contre la pauvreté, etc.). Ne pouvant pas être partout à la fois, on s'efforce d'être présents dans la mesure où cela rejoint nos objectifs stratégiques et nos axes de travail.

LE COMBAT CONTINUE ! (CLIN D'ŒIL A L'HISTOIRE)

« La première fois que l'on envisagea sérieusement de creuser, sous les voies, deux souterrains desservant les quais de la gare de Namur, c'était en 1901. (...) En 1909 les deux tunnels permettant de gagner directement la place de la station de n'importe quel quai d'embarquement étaient opérationnels. (...)

La question des souterrains raviva les revendications des habitants d'Heuvy et de Bomel en faveur d'une passerelle reliant directement leur quartier au centre-ville. Nous avons vu que cette requête avait été formulée régulièrement depuis le déplacement et l'agrandissement de la gare en 1864. Les intéressés s'étaient même constitués en comité de quartier pour la défense du projet. Prolonger un des tunnels sous les voies jusqu'au boulevard du Nord leur paraissait être une bonne solution. Trop cher leur fit-on savoir. (...). Il semble que ce soit les travaux de reconstruction du pont de Louvain qui aient, enfin, débloqué la situation : le 25 septembre 1912, la pose de la passerelle métallique, préalablement montée aux usines Bouvy à La Louvière, peut commencer. (...). Le 14 juin 1913, le faubourg est enfin relié à la Corbeille namuroise. (...). Véritable trait d'union, ce pont de fer, dessiné par l'ingénieur Dessent, enjambrera les voies du chemin de fer pendant près de soixante-six ans ».

Source : Pierrard, Colette, *A Namur, un ministère s'urbanise. Quand le ministère de l'équipement et des transports est à l'origine d'un nouvel élan urbanistique*, Editions MET et éditions du Perron, 2002, pp 67-68.

APPELS AUX MEMBRES

Vous souhaitez vous investir ponctuellement ou plus largement pour une action, un groupe de travail ? Prenez-contact, les réunions sont ouvertes et les renforts sont bienvenus.

Vous constatez des questions dont le comité de quartier devrait s'emparer ? N'hésitez pas à les transmettre.

Vous avez des photos, des archives, concernant le quartier ? Faites-le savoir. Elles peuvent faire vivre notre histoire et enrichir la documentation.

Un geste d'appartenance : être membre du comité, c'est aussi verser une cotisation annuelle (plutôt symbolique). Elle est de cinq euros. Compte du Comité de quartier de Bomel n° BE68 0688 9238 1334. Mais ceci ne veut pas dire qu'on a gardé le meilleur (ou le pire ?) pour la fin !

Vous souhaitez réagir à cette newsletter ? Adressez vos commentaires à l'adresse désormais bien connue : comite.bomel.namur@gmail.com.